

Le mardi 14 novembre 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe LANEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Membres présents :** Mesdames BENOIT Francine, BERNARD Marie-Claude et MUTEREL Nadine, Messieurs JADART Michel, SAMYN Philippe, PAIN Anthony, MATHIEU Laurent, DEVIE Jean.

**Absent excusé :** Monsieur Guy CAMUS, Maire

**Secrétaire de séance :** Monsieur SAMYN Philippe

---

### Ordre du jour

- Procès-verbal séance du 27 septembre 2023
- Encaissement chèque règlement sinistre IZEKI
- Avis sur projet éolien Beaumont Nord de la société Wpd Energie 99
  - Demande de travaux locataire
  - Point sur les logements communaux
  - Travaux logements 26 place et mairie
  - Devenir du logement 3 rue de Reims
  - Travaux 2024 (bâtiments et voiries)
- Nomination et rémunération Agent recenseur
- Prise en charge des frais de déplacement et repas
- Point sur les projets éoliens, photovoltaïques et ou agrivoltaïques

---

#### - DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe SAMYN a été désigné secrétaire de séance

#### - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 27 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 SEPTEMBRE 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### - ENCAISSEMENT DE DEUX CHEQUES EN REGLEMENT DE DEUX SINISTRES

L'assurance GROUPAMA nous adresse un chèque d'un montant de 7 139.24 euros, en règlement du sinistre en date du 15 juin 2023. Pour information le coût des réparations s'élève à 7 439.23 € T.T.C.

Règlement assurance, déduction faite de la vétusté de 5% sur le radiateur et franchise (7 439.23 € -300 €) = 7 139.24 euros.

L'assurance GROUPAMA nous adresse un chèque d'un montant de 1 275.71 €, en règlement du sinistre en date du 15 août 2023. Dégâts électriques occasionnés par la foudre sur le bâtiment de la mairie.

Règlement assurance, déduction faite de la franchise de 340.65 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents, l'encaissement des deux chèques provenant de l'assurance GROUPAMA.

#### - AVIS SUR LE PROJET EOLIEN BEAUMONT NORD de la société Wpd Energie 99

Une enquête publique se déroule en mairies de BERLISE et de LE THUEL du lundi 13 novembre au mercredi 13 décembre 2023 inclus.

Le Préfet de l'Aisne, invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet, dès à présent et jusqu'au 28 décembre 2023 au plus tard. Une partie du territoire de la commune de CHAUMONT-PORCIEN est en effet située à moins de 6 kilomètres du périmètre de l'exploitation envisagée.

Aucune personne susceptible d'être intéressée par le projet parmi les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable,

À 4 voix pour

À 2 voix contre

À 3 abstentions

Au projet éolien Beaumont Nord.

### **- DEMANDE DE TRAVAUX**

Le locataire du 14 bis de la place de la mairie, demande le remplacement du revêtement de sol de la cuisine.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, pour la pose d'un linoléum.

Monsieur Philippe LANEAU rappelle que lors de la dernière séance, il a été évoqué des travaux de peinture au 12 place de la mairie, pour le salon et le rez-de-chaussée. Il sera posé de la fibre de verre avant peinture.

### **- POINT SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Les membres de la commission bâtiments, environnement et cimetières se sont réunis le mardi 10 octobre 2023.

Monsieur LANEAU Philippe, Vice-président de la commission, donne lecture et explication du compte rendu.

#### - Bâtiment 26 place de la mairie :

Les portes ont été remplacées

#### - Réhabilitation du logement 26 place de la mairie, rez-de-chaussée à droite :

La commission propose de faire appel à des entreprises pour rénover la salle de bains, les WC, la cuisine et l'électricité. Les travaux d'isolation, de peinture et du sol seront réalisés en régie.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de faire appel à des entreprises pour la salle de bain et la cuisine et que les peintures et papiers peints soient réalisés par les employés municipaux.

#### - Isolation du 26 place de la mairie :

L'ALE a visité le bâtiment le 10 octobre 2023. Une isolation extérieure pourrait être envisagée, mais le passage côté boulangerie risque d'être trop étroit. Il est décidé d'attendre le rapport de l'ALE.

#### - Logement mairie de Chaumont-Porcien :

Il est proposé de donner priorité aux travaux du logement du 26 place de la mairie.

#### - Logement 5 rue de Reims :

Le locataire du 3 rue de Reims a déménagé au 5 rue de Reims. Le 3 rue de Reims est bien trop petit même pour une seule personne.

Quelle destination pour le 3 rue de Reims actuellement vacant ? location ou gîte pour les pèlerins. Le logement est équipé d'une cuisine et d'une salle de bain avec WC. Reste un lit, une armoire et une boîte à code à acheter pour la destination de gîte pour pèlerin.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, que le studio 3 rue de Reims, sera utilisé pour l'hébergement des pèlerins de passage. Reste le tarif de l'hébergement à étudier.

#### - Travaux 12, 14 place de la mairie, maison des services et salle des fêtes :

Des devis sont demandés pour les toitures des 12, 14 place de la mairie et de la maison des services, pour les fenêtres et la passerelle de la salle des fêtes.

Monsieur Philippe LANEAU signale des fuites sur la toiture des 12 et 14 place de la mairie.

- Façade sud et pignon est de la salle des fêtes : à faire en bardage bois ou refaire à l'identique, avec ou sans isolation ?

#### - Fenêtres de la salle des fêtes :

Il est proposé de ne pas placer des petits bois mais de couper les carreaux en 3 parties et d'avoir des ouvrants oscillo-battants. Pour les 2 portes fenêtres du rez-de-chaussée, il serait envisageable de les remplacer par des fenêtres identiques aux autres avec une partie fixe isolante en allège.

#### - travaux mur et pilier de l'église de Chaumont-Porcien

Les travaux sont à l'arrêt pour cause d'intempérie. Finition reportée à l'année prochaine.

Madame MUTEREL Nadine quitte la séance à 19h02 et donne pouvoir à Madame BERNARD Marie-Claude

Monsieur Philippe LANEAU, vice-président de la commission des bâtiments, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de La Région (volet patrimoine du Pacte Ardennes) et de l'Etat (DETR), pour la réfection de la toiture du bâtiment 12 et 14 place de la mairie à Chaumont-Porcien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE de demander des subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès des organismes cités, les subventions pour les travaux cités en objet.

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur Philippe LANEAU, vice-président de la commission des bâtiments, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de La Région (volet patrimoine du Pacte Ardennes) et de l'Etat (DETR), pour le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée de la salle des fêtes de Chaumont-Porcien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE de demander des subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès des organismes cités, les subventions pour les travaux cités en objet.

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur Philippe LANEAU, vice-président de la commission des bâtiments, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de La Région (volet patrimoine du Pacte Ardennes) et de l'Etat (DETR), pour la mise aux normes de la passerelle « sortie de secours » de la salle des fêtes de Chaumont-Porcien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE de demander des subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès des organismes cités, les subventions pour les travaux cités en objet.

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

#### **- TRAVAUX 2024 (VOIRIES) ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Intervention de monsieur DEVIE Jean, concernant la poursuite des travaux. Ceux-ci ne pourront avoir lieu en cette saison et sont reportés sur 2024. Il y aura un complément à apporter aux travaux existants. Monsieur DEVIE Jean est chargé d'établir un nouveau dossier de voirie, avant le 15 décembre 2023. Date limite pour les demandes de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE de demander des subventions auprès de l'Etat (DETR).

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès de l'organisme cité, les subventions pour les travaux cités en objet.

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

#### **NOMINATION ET REMUNERATION D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Le recensement pour la commune de Chaumont-Porcien aura lieu en 2024,

La rémunération de l'agent recenseur est à décider.

Après débats,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de rémunérer l'agent recenseur sur la base d'un forfait de 1 500.00 euros, pour la totalité de la mission (tournée de reconnaissance, formations et recensement)

Une tournée de reconnaissance, ainsi qu'une formation de deux ½ journées seront effectuées en janvier 2024.

Considérant que l'agent recenseur utilisera son véhicule personnel,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de la prise en charge des frais kilométriques et des repas éventuels, selon les barèmes kilométriques et repas en vigueur.

Les Membres du Conseil Municipal, autorisent Monsieur Le Maire, à procéder au recrutement et à la nomination d'un Agent recenseur.

#### **- PRISE EN CHARGE FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPAS**

CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE REPAS

AGENTS CONCERNES :

Agents titulaires, non titulaires et contractuels : agent en service, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois (ponctuel ou permanent), qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. Agent en stage : agent qui suit une action de formation statutaire préalable à la titularisation ou qui se déplace, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action, organisée par ou à l'initiative de l'administration, de formation statutaire ou de formation continue.

Elus, bénévoles de la médiathèque de Chaumont-Porcien, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois (ponctuel ou permanent). Personne qui se déplace pour participer à un organisme consultatif ou qui intervient pour le compte de la commune : personne qui se déplace pour participer aux commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** la mise en place du remboursement des frais des agents de la collectivité ainsi que des Elus et bénévoles de la médiathèque de Chaumont-Porcien, selon les barèmes en vigueur.

- **RETIENNENT** le principe d'un remboursement réel de repas engagé par les agents, les élus ou bénévoles, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond de 20€ par repas au maximum, ou du barème en vigueur, sur ordre de mission ponctuel ou permanent

- **DONNENT** pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente

À 8 voix pour

À 1 voix contre

#### **- COLIS DE NOËL**

Cette année, ce sera M. REMY Philippe, (la table de Saint-Berthauld) qui assurera les repas. Restauration dans son établissement.

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant l'inflation actuelle,

DECIDENT de porter le prix du colis de Noël à 50.00 €

À 5 voix pour

À 4 voix contre

#### **- POINT SUR LES PROJETS EOLIENS, PHOTOVOLTAÏQUES ET OU AGRIVOLTAÏQUES**

Projet éolien de la Fontaine Oiseau

Actualités et délibération de zones d'accélération

Léa LEMERCIER, Chef de projets chez VALECO, nous informe que le projet devrait être à priori recevable (fin octobre). Ce qui amènerait à une enquête publique d'ici le printemps 2024.

L'Etat porte un projet d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire français. L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 (publiée le samedi 11 mars) à ce sujet invite les conseils municipaux à définir, après concertation du public, par délibération d'ici décembre 2023, des zones d'accélération.

Projet agrivoltaïque sur la commune de CHAUMONT-PORCIEN (Wadimont)

Renner énergies

Monsieur Julien DEPOMMIER, chef de projet solaire pour la société RENNER énergies a exposé à Madame BENOIT Francine et Messieurs LANEAU Philippe, SAMYN Philippe et DEVIE Jean, le projet situé à WADIMONT chez un exploitant agricole, favorable à développer ce projet sur une partie de son exploitation.

Les retombées économiques pour la commune de Chaumont-Porcien, si le projet se réalise seraient de l'ordre de 8 000.00 € par an sur 20 ans.

Monsieur Philippe LANEAU, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet agrivoltaïque.

Les Membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à ce projet

À 6 voix pour

À 1 voix contre

À 2 voix d'abstentions

Projet « quatre peupliers » sur WADIMONT. Société Vents du nord (VDN)

Projet d'extension CHAPPES-REMAUCOURT. Société Energy Team.

La commune n'a pas donné d'avis. Il y a 2 voir 3 éoliennes sur le territoire de Chaumont-Porcien

Projet sur Logny-Les-Chaumont. Société HSR

Projets photovoltaïques sur les 4 hectares de la commune

Que faire des 4 hectares ?

Vendre ou conserver pour une réserve de terrain pour un future projet ?

Ce projet ne faisant pas l'unanimité au sein du Conseil Municipal, monsieur LANEAU Philippe souhaite que les membres du Conseil Municipal prennent position.

Les Membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à la poursuite de ce projet de panneaux photovoltaïques sur les 4 hectares à la majorité des voix.

Monsieur JADART Michel suggère que des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur le mont de Chatillon.

#### **- CHAUFFAGE DU BEGUINAGE**

A ce jour, pas de nouveau chauffage installé par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

La Communauté de Communes propose l'installation d'une chaufferie à pellets sous le préau ou dans un conteneur.

Les Membres du Conseil Municipal sont d'accord sur le principe de la chaufferie en container mais refusent l'installation de la chaufferie sous le préau.

#### **- BOIS COUPE SUR SITE DE SAINT BERTHAULD**

Monsieur DEVIE Jean s'interroge sur le bois resté à terre. Monsieur LANEAU Philippe répond que tout ce qui est resté sur place est très difficile d'accès et que la commune peut en disposer.

#### **- CHEMIN DES CRÊCHES**

Monsieur SAMYN Philippe demande si une exposition de crèches aura lieu à Chaumont-Porcien. M Mathieu informe le conseil que le projet est abandonné.

Monsieur LANEAU Philippe informe les membres présents, que suite à la démission de Monsieur CAMUS Guy, au sein de la Communauté de Commune des Crêtes préardennaises, monsieur SAMYN Philippe est nommé conseiller communautaire, si celui-ci accepte. M SAMYN accepte cette nomination.

Séance levée à 20H30.

Le Secrétaire de séance

SAMYN Philippe



Le 1<sup>er</sup> Adjoint

LANEAU Philippe

